

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2016

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 10
Membres présents : 8
Membres votants : 10
Membres absents : 2

Le dix-neuf février deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Etaient présents : Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert.

Etaient excusés : M. TOMMY-MARTIN François, Mme RACLOT Julie.

Pouvoir : M. TOMMY-MARTIN François a donné pouvoir à M. PORCHEROT Robert.
Mme RACLOT Julie a donné pouvoir à Mlle Evelyne MONOT.

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

Mme le Maire informe les conseillers que, suite à la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, il est nécessaire de désigner deux délégués au SMBVA.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SMBVA

1/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE les délégués suivants :
 - * Délégué titulaire : pas de candidats
 - * Délégué suppléant : M. Luc COMMUNOD

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses Statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires,
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

2/2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1,
Vu la délibération annexée du Comité du 16 décembre 2015,
Vu les Statuts du SICECO,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité Syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

EXTENSION DU LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite aux démolitions et dégagement des faux-plafonds, il s'avère que le solivage en place est abîmé et trop faible pour recevoir les charges prévues à l'étage. Il est donc nécessaire de changer complètement le plancher existant et renforcer l'entrait de ferme par des poteaux de soutien.

AVENANT AU LOT N° 2 CHARPENTE- COUVERTURE

3/2016

Un avenant au lot n° 2 est donc proposé afin de pouvoir réaliser ces travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant n° 1 au lot n° 2 Charpente-Couverture d'un montant de 3 433, 61 € HT, soit 4 120,33 €,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant et à effectuer toute démarche en ce sens.

Mme le Maire informe les conseillers que deux autres parcelles appartenant à M. BRESSON Jean-Claude, cadastrées B 861 et E 598, sont actuellement en cours de vente et pourraient faire l'objet d'une acquisition simultanément à l'achat des parcelles cadastrées B 865 et E 584 pour lesquelles le Conseil avaient décidé d'exercer son droit de préférence lors de sa réunion du 30 octobre 2015.

**ACQUISITION DES
PARCELLES B 861, B 865,
E 584 ET E 598**

4/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée B n° 861 estimée à 14 €,
- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée E n° 598 estimée à 106 €,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire, dont l'acte d'achat, et à effectuer toute démarche en ce sens.

Mme le Maire informe les conseillers que M. Lionel BOUCHARD propose de vendre à la commune les parcelles cadastrées B n° 833, 859 et 891 d'une surface totale de 20,70 ares pour un montant de 400 €.

**ACQUISITION DES
PARCELLES B n° 833, 859
et 891**

Le Conseil Municipal décide de demander des parcelles supplémentaires à proximité (B n° 67 et 153) étant donné les frais engendrés.

Mme le Maire donne lecture aux conseillers du courrier de M. Jean PERRONNEAU qui souhaite donner la préférence à la commune pour l'acquisition de sa parcelle de bois cadastrée B n° 110 d'une surface de 50,70 ares actuellement en vente.

**PROPOSITION
D'ACQUISITION DE LA
PARCELLE B 110**

5/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix "Pour", 3 voix "Contre" et 1 abstention :

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée B n° 110 pour un montant de 1 000 €,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire, dont l'acte d'achat, et à effectuer toute démarche en ce sens.

Mme le Maire rappelle aux conseillers que, le budget primitif 2016 n'étant pas encore été voté, aucun montant n'est encore inscrit sur les comptes d'investissement 2111 et 2184. Or, les achats de parcelles en cours vont devoir être réglés sous peu, ainsi que les meubles qui ont été commandés pour l'ouverture de la bibliothèque municipale. Madame le Maire propose d'inscrire les sommes nécessaires aux comptes 2111 et 2184 de la section investissement du budget principal 2016 avant le vote du budget primitif 2016.

**INSCRIPTIONS
INVESTISSEMENTS 2016
AVANT VOTE DU BUDGET**

6/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'inscrire la somme de 1 500,00 € au compte 2111 du budget principal 2016,
- DÉCIDE d'inscrire la somme de 1 500,00 € au compte 2184 du budget principal 2016.

**OUVERTURE DE LA
BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE**

7/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE l'ouverture d'une bibliothèque municipale à compter du 1er mars 2016.

**AMENDES AUX
AFFOUAGISTES**

8/2016

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal des montants d'amendes communiqués par l'ONF aux affouagistes qui n'ont pas respecté le règlement des affouages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les amendes suivantes :
 - * M. GRUSON Noël : 97 €
 - * M. MAURICE Christophe : 104 €
 - * M. MANGONAUX Jérôme : 132 €

* M. MAURICE Dominique : 167 €

- CHARGE Mme le Maire d'établir les factures correspondantes.

* **Remplacement des ampoules de l'éclairage public**

Suite à la réunion avec le SICECO, le Conseil Municipal lance le projet d'étude pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des leds et demande environ 11 lampadaires supplémentaires pour les rues mal éclairées du village.

* **Anciennes gazinières de la salle municipale**

Le Conseil Municipal décide d'installer une des deux anciennes gazinières de la salle municipale à la Scie et note que la seconde a été cédée à un habitant de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

* **Cérémonie du 6 mars**

Les habitants de la commune sont cordialement conviés à participer à la cérémonie du Souvenir de la Résistance qui aura lieu le dimanche 6 mars 2016 à partir de 9h45 à Vitteaux et 10h30 à Villy-en-Auxois.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité de Villy-en-Auxois à l'issue des cérémonies.

* **Foulère**

La Foulère aura lieu le samedi 19 mars à 19h00 sur la Place du Pâtis. Des gaufres et du vin chaud seront offerts aux habitants par la commune.